

**REPONSE A LA CONSULTATION PUBLIQUE « ATTRIBUTION DE FREQUENCES DANS LA
BANDE 900 MHZ A LA REUNION »**

Par ses décisions n° 2021-1935 et n° 2021-1934 en date du 9 septembre 2021, modifiant respectivement les décisions n° 2010-0242 et n° 2006-0141, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse a accepté les demandes des sociétés SRR et Orange de restituer une partie du spectre dont elles étaient attributaires dans la bande 900 MHz à la Réunion. SRR a ainsi restitué les fréquences 902,5 - 904,9 MHz et leur duplex 947,5 - 949,9 MHz (soit un total de 2,4 MHz duplex) et Orange a restitué les fréquences 880,1 - 882,1 MHz, 892,1 - 892,3 MHz, 902,3 - 902,5 MHz et leur duplex respectifs 925,1 - 927,1 MHz, 937,1 - 937,3 MHz et 947,3 - 947,5 MHz (soit un total de 2,4 MHz duplex).

La présente consultation porte donc, pour la plus grande part, sur la réattribution des fréquences restituées par SRR et Orange en 2021, et dont on peut raisonnablement supposer qu'ils ne souhaitent plus être attributaire.

Question n°1 : Souhaitez-vous utiliser des fréquences dans la bande 900 MHz à La Réunion dès maintenant et au-delà de 2025 ? Quelle quantité ? Pour quel service ?

La décision n° 15-0661 de l'Autorité attribue 9,8 MHz à Telco OI en bande 900 MHz et la décision n° 16-1526 fixe la quantité maximale de fréquence en bande 900 MHz dont Telco OI peut être attributaire à 12,5 MHz.

Telco OI souhaite donc disposer dès à présent de 2,7 MHz complémentaires au sein des fréquences 900 MHz objet de la présente consultation, *a minima* pour la durée résiduelle des autorisations précédemment accordées à Orange et SRR, soit jusqu'en mars/avril 2025.

Telco OI est en mesure d'utiliser immédiatement ces fréquences grâce à ses équipements d'ores et déjà installés. Elles permettront, dans un premier temps, de réduire les contraintes sur son plan de fréquence en améliorant son service 2G et dans un second temps, si les conditions de trafic en 2G le permettent, d'augmenter la capacité de son service en 3G ou en 4G.

Question n°2 : Le cas échéant, seriez-vous favorable à une attribution anticipée de la totalité de la bande 900 MHz à la Réunion ?

Telco OI est attributaire de fréquences 900 MHz jusqu'en avril 2025 et nous ne souhaitons pas modifier la durée et les conditions de cette attribution. Nous ne sommes pas opposés à ce que les conditions de réattribution des fréquences 900 MHz à l'échéance des autorisations en cours soient définies de manière anticipée.

Question n°3 : Quelle échéance vous semble la plus appropriée pour l’attribution des 5 MHz dans la bande 900 MHz à La Réunion : le 21 novembre 2036 ou pour une durée de quinze ans à compter de la date à laquelle lauréats sont autorisés à utiliser les fréquences attribuées et prolongeable pour une durée de cinq ans, le cas échéant ?

Nous considérons qu’il est approprié d’attribuer dès à présent le spectre restitué par Orange et SFR à Telco OI, qui est en mesure de l’utiliser rapidement, jusqu’à l’échéance des attributions prévues initialement. En 2025, les nouvelles attributions pourraient être fixées sur une durée de 15 ans renouvelable 5 ans, à l’image des fréquences 3,5 GHz et 700 MHz. Le renouvellement simultané de l’ensemble des ressources spectrales, par exemple en novembre 2036, doit être évité car il est générateur d’une trop grande incertitude pour les opérateurs.